

PROCLAMATIONS



GEORGES-P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos Très-aimés et Fidèles SÉNATEURS du Canada et aux MEMBRES élus pour servir à la Chambre des communes du Canada, ainsi qu'à tous les intéressés,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Nous avons jugé à propos, sur l'avis et du consentement de Notre Premier Ministre du Canada, de DISSOUDRE la présente législature du Canada.

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et DISSOLVONS par les présentes ladite législature du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des communes sont excusés de se réunir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé major-général GEORGES-PHILIAS VANIER, Compagnon de Notre Ordre du Service Distingué, à qui Nous avons décerné Notre Croix Militaire et Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Ville d'Ottawa, ce sixième jour de février en l'an de grâce mil neuf cent soixante-trois, le douzième de Notre Règne.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'État,
JEAN MIQUELON.